

# PASS'ÂGE CONDITIONS GÉNÉRALES ACCUEILS

## JEUNESSE 2025-2026

### COMMUNES AUX ACCUEILS

#### 1. IMPLANTATION DES ACCUEILS

L'Espace jeunesse est implanté 13 rue Simone Veil, 49480 Verrières-en-Anjou.

Contact :PASS'ÂGE, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Tél : 02 41 76 19 15

Mail : [accueil@pass-age-asso.fr](mailto:accueil@pass-age-asso.fr)  
[www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)

Tél de l'accueil l'Espace Jeunesse  
02 41 25 10 74

#### 2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'Espace Jeunesse implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

##### a. Conditions

Les jeunes peuvent être accueillis dès leur scolarisation au collège sur la jeunesse.

Les inscriptions se font par activité suivant la programmation indiquée dans les supports de communication. L'accueil libre est accessible

##### b. Inscription annuelle et cotisation

Les informations concernant l'enfant et la famille doivent être complétées sur le portail famille <https://asso-apla.portail-familles.app>.

La création d'un compte portail famille doit avoir été demandée au préalable à [accueil@pass-age-asso.fr](mailto:accueil@pass-age-asso.fr)

La cotisation annuelle obligatoire du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin est de 10 euros et est réglée à réception de la 1<sup>ère</sup> facture concernant des présence sur cette période.

##### c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs. Par l'acceptation de la famille PASS'ÂGE utilise l'appli Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et PASS'ÂGE de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

#### 3. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

#### 4. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et

L'ordonnance devra être remise à la personne responsable de l'accueil.

### ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS JEUNESSE 12-17 ANS

#### 1. INSCRIPTIONS

##### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles jusqu'à 24h00 à l'avance via le portail famille.

Passé ce délai ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement par mail à [accueil@pass-age-asso.fr](mailto:accueil@pass-age-asso.fr)

##### b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois suivant les barèmes de tarifs indiqués dans nos supports de communication

#### 2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille jusqu'au vendredi 20h00 précéder le mercredi de présence ne fera pas l'objet d'une facturation.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

##### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

#### 3. HORAIRES DE L'ACCUEIL JEUNE

Les horaires d'ouverture de l'accueil jeunesse sont disponibles sur les supports de communication diffusés entre chaque période de vacances.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

### ACCUEILS DE LOISIRS JEUDI ET VENDREDI JEUNESSE 12-17 ANS

#### 1. INSCRIPTIONS

Les présences lors des temps d'accueils libres les jeudis et vendredis ne nécessitent pas d'inscription préalable.

##### a. Horaires d'ouverture

Jeudi et vendredi de 15H40 à 18H30

##### b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois suivant les barèmes de tarifs indiqués (forfait annuel accueil libre) dans nos supports de communication.

### ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES JEUNESSE 12-17 ANS

#### 1. INSCRIPTIONS

##### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour les vacances sont possibles pendant les dates indiquées dans nos supports de communication disponible sur [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)

Au-delà de la date limite indiquée, ce sera en fonction du nombre de places restantes et toujours via votre espace personnel.

##### b. Paiement

Le paiement se fait à la fin de chaque période de vacances suivant les barèmes de tarifs indiqués dans nos supports de communication

#### 2. DESISTEMENT

Tout désistement qui se fera par le portail famille pendant les dates indiquées dans nos supports de communication disponible sur [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr) ne fera pas l'objet d'une facturation.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

##### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

#### 3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires d'ouverture de l'accueil jeunesse sont disponibles sur les supports de communication diffusés entre chaque période de vacances.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.